

1 **Demandes :**

2 2.1 Veuillez confirmer que les solutions présentées dans le cadre du dossier
3 R-3887-2014 permettent de répondre uniquement aux enjeux découlant des
4 projets suivants : le complexe de la Romaine et l'appel d'offres 2005-03 tels
5 qu'identifiés à la référence (ii).

6 **R2.1**

7 **Comme mentionné à la référence (iii), les enjeux auxquels répond le Projet**
8 **sont ceux de l'effet d'entonnoir à la hauteur du poste de la Chamouchouane et**
9 **du déséquilibre de transits entre les corridors ouest et est de la Baie-James.**
10 **Comme indiqué à la preuve déposée au présent dossier, la topologie**
11 **particulière du réseau existante au poste de la Chamouchouane et les effets**
12 **qui en découlent, résultent de l'évolution du réseau jusqu'au milieu des**
13 **années 1990.**

14 **Le fait de résoudre l'effet d'entonnoir au poste de la Chamouchouane par**
15 **l'addition d'une ligne au sud du poste en question entraîne une redistribution**
16 **des écoulements de la puissance à travers les différents axes du réseau de**
17 **transport principal, ce qui permet une meilleure utilisation du réseau de**
18 **transport existant.**

19 **Des deux solutions envisagées présentées au présent dossier, le Projet**
20 **proposé constitue la meilleure solution technique et la plus économique pour**
21 **maintenir la fiabilité et la performance du réseau de transport principal, tout en**
22 **respectant les critères de conception, et ce en vue d'assurer la qualité**
23 **d'alimentation de l'ensemble de la clientèle.**

24 **Par ailleurs, le Transporteur rappelle, comme mentionné en réponse à la**
25 **question 3.2 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie (HQT-2,**
26 **Document 1, page 10), que les besoins éventuels considérés dans l'élaboration**
27 **du Projet l'ont été afin d'évaluer la robustesse des solutions à l'étude et afin de**
28 **comparer dans l'analyse économique des solutions qui rendent un même**
29 **service. Le Transporteur précise que par « besoins éventuels », il entend tout**
30 **changement comme l'ajout, le retrait ou simplement le déplacement de charge**
31 **ou de production à différents endroits sur le réseau. Dans le cadre d'un ajout**
32 **structurant tel que celui d'une nouvelle ligne à 735 kV, le Transporteur a**
33 **considéré, aux fins de planification à long terme, des besoins éventuels**
34 **estimés qui correspondent aux perspectives les plus probables de**
35 **développement du réseau, en fonction des projets ayant à l'époque le plus**
36 **grand potentiel de réalisation, sans pour autant perdre de vue que ces besoins**
37 **pourraient se manifester autrement.**

38 **Si une des solutions est en position favorable pour accueillir de façon**
39 **optimale, l'ensemble des besoins considérés, et que ce n'est pas le cas de**
40 **l'autre solution, cette dernière doit être ajustée en ce qui a trait aux**
41 **équipements requis, afin que les deux solutions offrent au réseau un service**
42 **comparable en regard des objectifs visés par le Projet dans le respect des**
43 **critères de conception. Autrement, la deuxième solution pourrait s'avérer plus**
44 **économique en regard des besoins initiaux à satisfaire, et dès le prochain**
45 **ajout au réseau requis pour rencontrer quelque besoin que ce soit, nécessiter**
46 **des investissements majeurs qui la rendraient beaucoup moins économique**

- 1 que la première. C'est dans le but de faire un choix judicieux et optimal que le
2 Transporteur analyse les solutions de la sorte.
- 3 Toujours dans le but de vérifier la robustesse des solutions, le Transporteur
4 rappelle qu'il a procédé, à la fin de 2013, à un exercice de validation en regard
5 d'un scénario de besoins différent de celui anticipé au départ. Cet exercice a
6 permis de confirmer que la solution retenue par le Transporteur demeure le
7 choix optimal, autant pour résoudre les enjeux actuellement identifiés afin
8 d'assurer la fiabilité du réseau et la qualité de service que pour positionner
9 judicieusement le réseau principal pour une prochaine étape de
10 développement, quelle qu'elle soit. À ce sujet, la prochaine étape pourrait
11 correspondre à des changements dans la prévision de charge du Distributeur
12 autant que de l'intégration de nouvelles productions ou à toute autre demande
13 de service de transport.
- 14 2.2 Veuillez confirmer que les besoins éventuels identifiés à la référence (ii) ont été
15 considérés seulement aux fins des comparaisons économiques des solutions
16 étudiées.
- 17 **R2.2**
- 18 La considération de besoins éventuels dans l'étude des deux solutions visait
19 deux objectifs, soit d'évaluer leur robustesse respective et de procéder à la
20 comparaison économique de solutions qui rendent un même service. Il
21 s'agissait pour le Transporteur d'élaborer une architecture de réseau
22 techniquement et économiquement viable dans une perspective de long terme
23 quelle que soit la nature des besoins éventuels qui pourraient se matérialiser,
24 notamment tout changement comme l'ajout, le retrait ou simplement le
25 déplacement de charge ou de production à différents endroits sur le réseau.
- 26 2.3 Veuillez élaborer sur chacun des *besoins éventuels* énumérés à la référence (ii), en
27 précisant notamment s'ils se sont concrétisés depuis 2009 ou s'ils sont en voie
28 de l'être. Veuillez préciser le stade de ces besoins éventuels (ex. : demande de
29 service).
- 30 **R2.3**
- 31 Les mises en service des besoins éventuels énumérés à la référence (ii) ont
32 pour la plupart été reportés à des dates ultérieures, mais ils n'ont pas été
33 abandonnés. Depuis 2009, seule la puissance de deux groupes à la centrale
34 Manic-2 a été augmentée. Le Transporteur réitère que ces besoins éventuels
35 ont été utilisés aux seules fins de tester la robustesse des solutions
36 respectives analysées d'un point de vue technique et économique, et qu'ils
37 correspondaient aux perspectives les plus probables de développement du
38 réseau en fonction des projets ayant à l'époque le plus grand potentiel de
39 réalisation.
- 40 2.4 Veuillez préciser si le Transporteur a envisagé un traitement pour allouer des
41 coûts du présent Projet aux *besoins éventuels* considérés dans son élaboration.
- 42 **R2.4**
- 43 Le Transporteur précise qu'en aucun temps, il n'a indiqué dans sa preuve que
44 la solution retenue visait à couvrir les besoins de renforcement des différents
45 projets ou événements considérés initialement en 2009 ou dans l'exercice de

1 validation subséquent de 2013. En effet, le Transporteur réitère qu'il ne peut
2 savoir, exception faite des projets déjà recommandés ou en cours de
3 réalisation au moment de l'étude, quels besoins spécifiques se matérialiseront
4 ultérieurement, en termes de charge, de production, de mise en service et de
5 localisation géographique. Malgré cette incertitude, il a établi que la solution
6 retenue demeure optimale des points de vue technique et économique et
7 qu'elle positionne judicieusement le réseau quelle que soit la prochaine étape
8 de son développement. Elle permet la mise en place, dès à présent, d'une
9 solution inévitable, soit la solution « ligne », en lieu et place de la poursuite de
10 l'usage massif et exclusif de la compensation série qui ne s'avère ni
11 performante, ni économique, à ce stade de développement du réseau.

12 Compte tenu de ce qui précède, le Transporteur ne peut allouer des coûts du
13 Projet à des besoins qui sont incertains ou inconnus au moment de la
14 réalisation du Projet et qui pourraient se manifester autrement que par des
15 demandes de clients. Lorsqu'un nouveau besoin se concrétisera sous forme
16 de demande ou de changements dans le réseau, il fera l'objet d'une étude
17 spécifique qui permettra d'identifier la solution optimale pour répondre à ce
18 nouveau besoin des points de vue technique et économique, incluant la
19 nécessité ou non de procéder au renforcement du réseau principal. De ces
20 études découleront une recommandation des investissements requis, propres
21 à répondre à ladite demande.

- 22 3. Références: (i) Pièce B-0028, R7.1;
23 (ii) Pièce B-0028, R6.1;
24 (iii) Pièce B-0034, R10.1;
25 (iv) Pièce B-0005, R-3742-2010, Annexe 5;
26 (v) Pièce B-0007, R-3742-2010, p. 42;
27 (vi) Pièce B-0014, R-3742-2010, R2.1;
28 (vii) Pièce B-0019, R-3742-2010, R11.1;
29 (viii) Pièce B-0007, R-3742-2010, p. 89;
30 (ix) Pièce B-0019, R-3757-2011, page 35;
31 (x) Pièce B-0088, p. 5.

32 **Préambule :**

33 (i) « L'ensemble des besoins dont il est question à la référence (i) correspond à la
34 combinaison de la production du complexe de la Romaine (1 550 MW) et de celle de l'appel
35 d'offres 2005-03 (2 000 MW). [...] Depuis l'approbation des deux dossiers à la Régie
36 (dossiers R-3742-2010 et R-3757-2011), de nouveaux besoins ont été identifiés. Bien que
37 ces nouveaux besoins n'aient pas été considérés dans le cadre du présent Projet[...] ». [nous
38 soulignons]

39 (ii) « Le tableau 2 présente les valeurs associées à la charge locale, au service de
40 transport point à point ainsi que la production raccordée pour les différentes demandes ».

41 En comparant les valeurs présentées pour le Projet (R-3887-2014) avec celles du dossier R-
42 3742-2010, la Régie constate que la charge locale est presque identique (60 MW de moins
43 pour le Projet). La principale différence se situe au service de transport point à point